



PRÉFET DE L'ISÈRE
 Direction Départementale des Territoires de l'Isère

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS DE VOIRON
CARTE DES HAUTEURS DE RÉFÉRENCE
 Planche N°2: PARTIE SUD

Hauteur de surélévation (en m)

1.3	1	0.8	0.6	0.3
-----	---	-----	-----	-----

Hauteur de surélévation hors référentiel*

1.0

* ne pouvant être inférieure à 1.2 m

Cadastré DGL:

Bâti dur	Rivière de la Morge concernée par un PPRI
Bâti léger	PPRI de la Morge
Parcelle cadastrale	Aïe inondation de pied de versant (I)
Limite communale	Aïe crues des ruisseaux à caractère torrentiel (T)

Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2022

Édition 06/07/2022
Version v2.0

Réalisation: Alpes-Géo-Conseil
Dossier N°3152.19

Echelle: 1/5000
Format: A0

0 100 200 m